
La charge de conservateur des collections de la Chambre des communes

par Kim Thalheimer

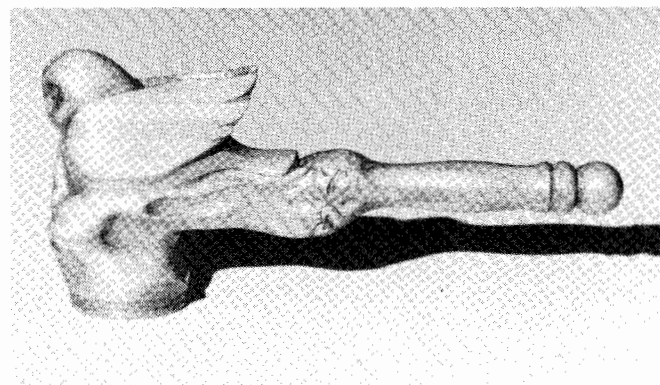
Saviez-vous qu'il y avait un bar au sous-sol de l'édifice du Centre avant l'incendie de 1916 ou que les députés ont déjà eu le droit de choisir le degré de fermeté de leur fauteuil ? Probablement pas, puisque l'histoire de l'art, des objets de collection et de l'architecture du Parlement est l'un des secrets les mieux gardés du Canada.

En 1977, Ian Watson a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire portant création du poste de conservateur de la Colline du Parlement. « J'en ai eu l'idée à la suite d'un incident survenu à la Chambre en 1975, quand j'ai demandé des renseignements à ceux qui avaient la responsabilité de retirer les vitres de la Chambre qu'il fallait remplacer par ces magnifiques vitraux », a dit M. Watson. « On s'y est pris très simplement pour les enlever - on les a fracassées à coups de marteau et on n'a pas récupéré un seul éclat de ces fenêtres historiques. » Le projet de loi de M. Watson n'a jamais été adoptée, mais le Parlement s'est tout de même doté enfin de son premier conservateur.

Stephen Delroy a été engagé en février 1989. Officiellement, il est le conservateur des collections de la Chambre des communes, mais il est en fait responsable de toute la Colline ou presque, exception faite du Sénat. Avant que M. Delroy ne soit engagé, personne n'était particulièrement chargé de restaurer et de conserver les pièces intéressantes, même si la Bibliothèque du Parlement avait certaines responsabilités en ce sens.

M. Delroy détient un diplôme de premier cycle en anthropologie de l'université Carleton et une maîtrise en philosophie de l'anthropologie sociale. Il a été plus de sept ans à l'emploi du Musée des civilisations à titre d'archiviste, de catalogueur et de conservateur. Par la suite, il a été chef de la consultation et de la recherche pour le Réseau canadien d'information sur le patrimoine - un réseau informatique des musées canadiens et internationaux.

Kim Thalheimer est diplômée de l'École de journalisme de l'université Carleton.



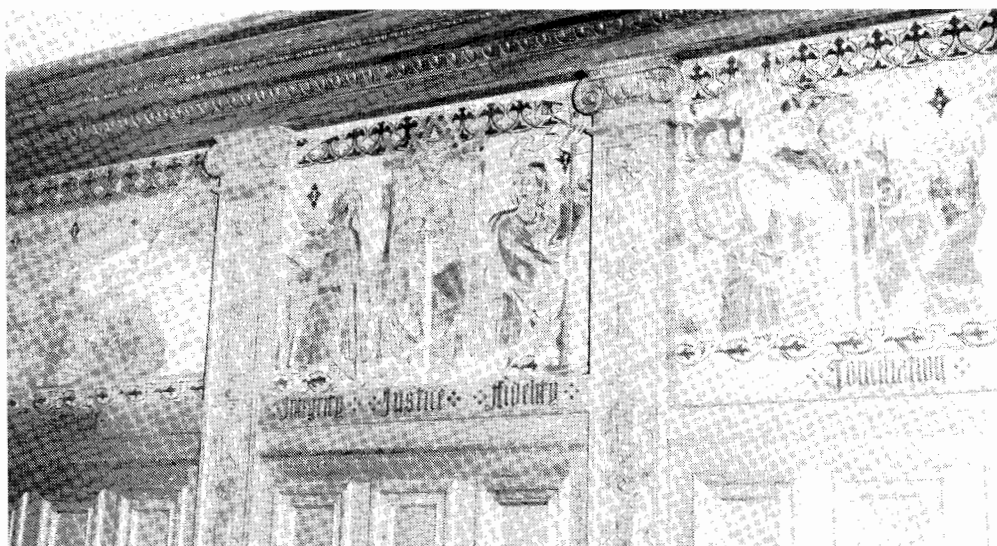
Objet unique : le marteau destiné à la nouvelle salle du Cabinet, dans l'édifice du Centre, est l'oeuvre de Christopher Fairbrother.

L'un de ses premiers projets à son nouveau poste a été de restaurer trois vieilles cabines téléphoniques de bois qui appartenaient à la Chambre, mais qui ont été découvertes dans un entrepôt de Travaux publics Canada. « Il nous a fallu trois mois pour en refaire la finition », dit M. Delroy en passant la main sur le bois et en faisant tourner la poignée de laiton de la porte vitrée. « Nous faisons tout notre possible pour en découvrir l'âge ; peut-être 60 ans. » En l'absence de tout document permettant de déterminer leur emplacement original, on les a placées dans l'édifice de l'Est et de véritables téléphones devraient y être installés bientôt.

Le conservateur doit s'assurer que les objets d'art et le mobilier historique du Parlement subsistent pour que les générations futures puissent les voir et les découvrir. Il faut notamment dresser un inventaire et c'est toute une tâche. « L'idée, c'est de découvrir s'il y a des pièces intéressantes et où elles se trouvent, afin de pouvoir les dénombrer et constater leur état. » M. Delroy espère avoir terminé cette tâche l'an prochain. Un catalogue de ces pièces avec photos et courtes descriptions devrait être prêt d'ici trois ans.

M. Delroy doit aussi répondre aux questions des députés et du public sur l'art, les objets de collection et les détails architecturaux qu'on trouve sur la Colline. Il espère que le

Peinture murale découverte dans le bureau du chef de l'opposition officielle.



catalogue sera disponible à tous les intéressés. « Ce n'est pas le genre de travail qui se fait en une demi-heure. C'est long », dit-il. « Ce qui m'a étonné entre autres, c'est qu'il n'existait aucune documentation sur les oeuvres. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'argent seulement pour rassembler de l'information sur les pièces. »

Comme bien des pièces ne sont pas signées, M. Delroy et ses collaborateurs doivent souvent passer au crible les archives gouvernementales ou de vieux dossiers ou plans d'architecte pour découvrir à qui on a passé une commande et à quel moment. M. Delroy a deux assistants, un conservateur aux documents de référence et un conservateur adjoint. « Parfois, nous sommes même obligés de lire le harsard et les comptes rendus des comités ou d'interroger d'anciens employés de Travaux publics Canada pour savoir pourquoi on a fait certaines choses. » Ils essaient aussi d'interroger l'artiste ou sa famille pour connaître le sens de certaines oeuvres.

« Nous essayons également de rassembler des photographies des artistes et de leur oeuvre. On peut voir l'oeuvre sur place, mais pas celui qui l'a réalisée. Certains artistes se sont servis de leurs amis ou des membres de leur famille comme modèles; nous avons donc des photos du modèle debout à côté de l'oeuvre. »

Une autre partie du travail consiste à retrouver des objets qui ont été faits sur la Colline ou qui y sont reliés. « J'ai beaucoup de mal à trouver des crachoirs. Ce sera éventuellement la même chose pour les cendriers qui finiront aussi par disparaître. » Il y a des crachoirs parmi les objets exposés dans les salles historiques de l'édifice de l'Est. « Ce sont d'authentiques crachoirs, mais ce ne sont pas ceux-là même qu'on utilisait dans cette salle. C'est la même chose pour l'encrier qui ressemble à celui qu'on peut voir sur une photographie, mais ce n'est pas le même qui s'y trouvait il y a cent ans. » M. Delroy tente également de trouver des peintures ou dessins du bar de l'édifice du Centre. Il y a sur la Colline de 1 000 à 2 000

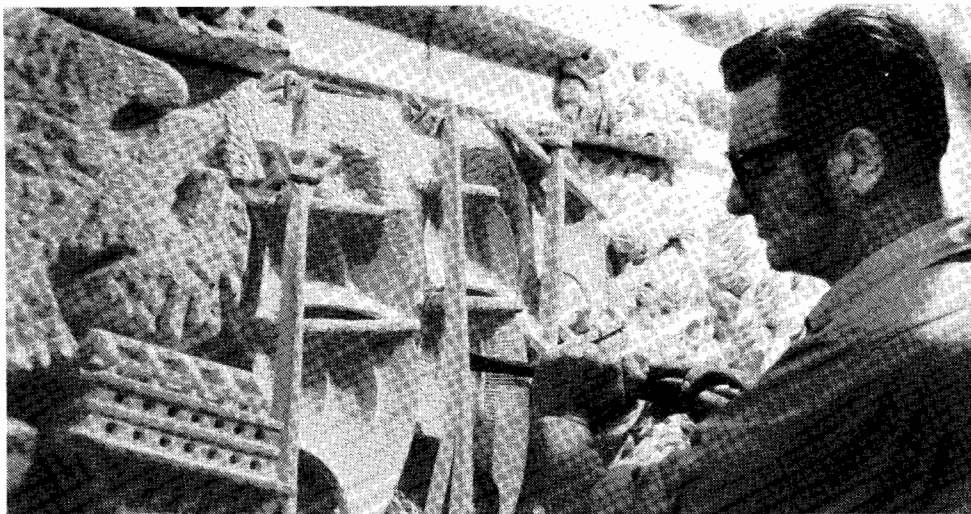
peintures dont chacune vaut en moyenne 50 000 \$. La plupart sont accrochées aux murs, mais certaines sont en entrepôt. Bien des sculptures, selon M. Delroy, valent autant que les peintures.

« Ces oeuvres d'art devraient être exposées parce qu'elles ont un sens », dit M. Delroy. « Le portrait d'un député, par exemple, c'est un peu la représentation d'un débat ou du rôle de cette personne dans le gouvernement du pays. »

« Le Parlement n'est pas un musée et ne peut pas être traité comme tel. Le mobilier historique doit servir et les oeuvres d'art ne peuvent pas être protégées comme dans une galerie. Nous devons tout de même en prendre soin et les préserver parce qu'ils représentent un passé que nous ne devons pas oublier. »

L'une des plus grandes difficultés, c'est de trier ce qui appartient à la Chambre et ce qui appartient aux partis politiques. « Comme ces oeuvres d'art et ces objets sont là depuis des dizaines d'années, personne ne sait plus à qui ils appartiennent. » Une fois la propriété de la Chambre établie, le conservateur peut décider de faire restaurer la pièce, mais il n'a aucun droit sur ce qui appartient aux partis politiques.

Par ailleurs, il faut interpréter correctement l'oeuvre d'un artiste à des fins documentaires. « Nous essayons d'interpréter les oeuvres et de découvrir l'idée à leur origine, d'après les sources dont nous disposons », affirme M. Delroy. « Je crois que, dans le catalogue que nous sommes en train de préparer, il faut dire tout ce que nous savons au risque de nous tromper. » Selon lui, il est parfois impossible d'être absolument certain de



Fernand Rossignol sculpte un panneau de la série intitulée « Histoire du Canada ».

l'auteur, mais on peut avancer des hypothèses éclairées en étudiant le style.

L'architecture ne relève pas du conservateur. Même si dans le cadre de son travail, il doit faire l'historique des détails architecturaux des édifices, Travaux publics Canada est responsable de déterminer l'apparence des immeubles et leur usage.

Après les affreuses transformations de l'édifice de l'Ouest, on a formé un comité du patrimoine chargé de donner des conseils sur les rénovations et de décider ce qui convient au style des édifices, pour être certain que cela ne se reproduise plus. Au cours des années 60, on a redessiné l'intérieur de l'édifice de l'Ouest pour qu'il ressemble à un immeuble de bureaux ordinaire. « On ne lui a pas du tout rendu son charme ancien », dit M. Delroy, « on l'a ruiné. »

Le conservateur n'est pas non plus responsable des commandes d'oeuvres d'art. À l'heure actuelle, c'est Travaux publics Canada qui commande certaines oeuvres comme les statues et sculptures de pierre, alors que la Chambre des communes commande les autres oeuvres comme les portraits de ses présidents. Le Parlement a à son emploi une sculptrice et un sculpteur sur pierre.

Le Parlement a besoin d'objets et d'oeuvres d'art autant que nous, nous avons besoin d'un Parlement. Ces pièces sont réalisées pour que soient représentées la tradition et la réalité parlementaires.

La tâche sans doute la plus délicate du conservateur d'une assemblée législative, c'est le droit d'accès du public. Les gens associent ces oeuvres à l'histoire du Canada et les considèrent comme une manifestation visuelle du patrimoine du pays. Environ un million de personnes visitent chaque année le

Parlement. Les Canadiens sont fiers de cette institution et, après avoir vu les édifices et oeuvres d'art, ils repartent avec un sentiment raffermi d'appartenance nationale.

« La fonction première du Parlement n'est pas de s'occuper d'art et d'architecture, mais de gouverner le pays. Tout le reste est secondaire. Par contre, la vie serait terriblement ennuyeuse si nous n'agissions qu'en fonction des obligations », dit M. Delroy alors qu'il passe devant la sculpture du visage d'un député qui dort pendant un débat.

Quelle est l'oeuvre d'art préférée du conservateur sur la Colline ? Ce sont les 120 pieds de bas-reliefs dans le hall de l'édifice du Centre. « C'est toute l'histoire du Canada qui y est gravée, depuis sa découverte jusqu'à la colonisation de l'Ouest et aux premières banques. Les bas-reliefs ont été sculptés sur place et n'ont été terminés qu'au bout de huit ou dix ans. »

Ces objets sont difficiles à évaluer. Le plafond de la Chambre des communes vaudrait quelque 10 millions de dollars, estime-t-on, mais en réalité, il est inestimable parce que sa reproduction serait beaucoup trop compliquée. La plupart des techniques utilisées pour le plafond n'ont plus cours maintenant.

Le poste de conservateur du Parlement est permanent et figure au budget de Travaux publics Canada, mais il n'y a aucune rubrique budgétaire propre à la gestion de son bureau. « La première année, c'est difficile de prévoir combien coûtera l'administration », dit M. Delroy. Le budget ne prévoit que les frais de restauration et de conservation des objets. Travaux publics Canada dépense annuellement environ 2 millions de dollars à ces fins. « Nous n'avons pas de budget pour les acquisitions, mais peut-être en aurons-nous un plus tard. Si jamais je trouve des oeuvres d'art ou des objets qui ont déjà été sur la Colline mais qui appartiennent maintenant à des particuliers, j'espère qu'on nous en fera don. » Pour le moment, il ne s'attache pas à récupérer les oeuvres d'art, mais à trouver de la documentation sur ce qui est disponible et sur leur signification pour le Canada. ■